

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq

Le : **29 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **23 septembre 2025**

OBJET : D2025-7-3

Convention de service
conseil en matière de
diététique et d'hygiène
alimentaire

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHASLARD B
CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M
GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G
MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VRIET L

Ont donné procuration : BRIANCON JP à LACOURARIE S ; MOINARD BOUTENEGRE M à
BUISSON ; M VIEUILLE R à HELION P

Secrétaire de séance : Michel GAUDILLIERE

Le Centre de Gestion de la Charente met à la disposition des communes les ressources et compétences d'une diététicienne diplômée d'Etat, experte en alimentation et en nutrition. Ce service optionnel s'adresse aux restaurants collectifs de la fonction publique territoriale et propose un appui technique et un accompagnement personnalisé.

La commune de Brie dont le restaurant scolaire prépare les repas pour les élèves des écoles et pour les personnes âgées dans le cadre d'un portage de repas à domicile, souhaite engager une démarche d'amélioration de la qualité nutritionnelle des menus et souhaite donc pouvoir bénéficier des conseils d'une diététicienne.

A ce titre, il est proposé de passer une convention de service conseil en matière de diététique et d'hygiène alimentaire avec le Centre de Gestion de la Charente, dès ce début d'année scolaire.

La commune devra s'acquitter d'une cotisation forfaitaire annuelle de 90 €.

Il est proposé de souscrire au forfait validation des menus « année scolaire hors vacances » pour un montant de 185 €. Pour l'année 2025, cette somme fera l'objet d'une proratisation.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025 et sera tacitement renouvelée jusqu'au 31 décembre 2026.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

AR Prefecture

016-211600614-20250929-D2025_7_3-DE
Reçu le 02/10/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service conseil en matière de diététique et d'hygiène alimentaire avec le Centre de Gestion de la Charente.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 2 octobre 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 2 octobre 2025

Le Maire,

Michel BUISSON